

PROGRAMME DE FORMATION N°F02

Fabrication de luminaires : les exigences réglementaires concernant la sécurité et la commercialisation

Durée : 2 journées soit 16 heures

Tarif : 750€ TTC

Effectif de 8 à 12 personnes.



Action de formation
Certificat QUALIOPi N° QUALIOPi N°CW202306-1609

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître et appliquer les réglementations françaises et européennes s'appliquant aux luminaires afin de les commercialiser ;
- Fabriquer un luminaire répondant aux exigences réglementaires en vue du marquage CE ;
- Valider la conformité de ses propres luminaires ;
- Rédiger mode d'emploi et attestation de conformité UE obligatoire lors de la mise sur le marché ;
- Connaître et appliquer les exigences et obligations sur les emballages et sites internet
- Sécuriser, valoriser et mettre en vente sa production de luminaires.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux débutants ne connaissant pas la réglementation.

- Artisans, Chefs d'entreprise, conjoint(e)s et salariés des entreprises, auto-entrepreneurs, fabricants ou metteurs sur le marché de luminaires fonctionnels ou décoratifs.
- Demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel validé par un organisme du Service Public de l'Emploi.

PRÉREQUIS

- Avoir déjà fabriqué un luminaire ou un prototype de luminaire
- Matériel à apporter : un luminaire pour l'atelier pratique + un ordinateur pour réaliser les documents obligatoires

PIL-luminaire 8 rue Saint Claude 75003 Paris
www.pil-luminaire.org - contact@pil-luminaire.org – 0142784805
SIRET : 31170193200015 - Numéro de déclaration d'activité 11756675475
QUALIOPi N°CW202306-1609

3_Programme formation_F02_v1.2_04.06.2025

OUTILS ET MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION

Point en amont de la formation avec restitution du besoin des participants.

Un questionnaire de positionnement en entrée en formation et un tour de table sont faits en début de journée par le formateur.

Le repas du midi en présence des stagiaires est imposé au formateur afin de mesurer la perception du stage par chacun et intervenir si nécessaire au cours de l'après-midi.

Afin d'évaluer si les connaissances acquises pendant la formation sont correctement assimilées, chaque stagiaire est évalué individuellement à l'aide :

- ✓ De QCM pour la partie théorique
- ✓ De travaux pratiques pour la partie pratique

Point en fin de chaque journée de formation avec un recueil des impressions et une régulation sur les points soulevés :

Journée 1 : suivi et contrôle du travail pratique fabrication du luminaire simple ;

Journée 2 : contrôle du luminaire de chaque participant.

Évaluation à la fin de la formation :

Questionnaire d'évaluation à chaud en fin de formation.

Questionnaire à froid 1 mois après la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

L'animation est basée sur une pédagogie active, avec une alternance d'exposés théoriques et des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel.

Chaque étape de la formation se fait en privilégiant :

- Les échanges avec les participants,
- La manipulation du matériel avec des exercices pratiques pour une meilleure assimilation,
- Des supports pédagogiques sont remis à chaque participant : textes réglementaires, bibliothèque des logos, modèle de déclaration UE. Ces supports sont remis par clé USB à chaque participant.

La formation est dispensée dans une salle dédiée à l'aide d'un vidéoprojecteur, d'un paperboard et de tous les composants pour fabriquer un luminaire simple.

FORMATEUR

Bernard ONG, Directeur Technique du Syndicat du Luminaire, expert AFNOR TC34, expert NF EN 60598, membre Lighting Europe WG VoL / SUST / SPR.

LIEU DE FORMATION

Cette formation est dispensée en présentiel dans nos locaux situés au :
8 rue Saint Claude
75003 PARIS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le programme est disponible sur le site : www.pil-luminaire.org
Les candidats doivent ensuite nous contacter par mail sur contact@pil-luminaire.org pour recevoir l'ensemble des informations dont un bulletin de préinscription à nous retourner pour réserver leur place avant confirmation de la prise en charge par leur OPCO.

Non éligible au CPF. Prise en charge OPCO. La demande de prise en charge est de la responsabilité du bénéficiaire qui doit en faire la demande à son OPCO au moins un mois avant le début de la formation. Le contrat de la convention doit être réceptionné au minimum quatre semaines avant le démarrage de la formation. La prise en charge OPCO doit être réceptionnée au plus tard quatre semaines avant le démarrage de la formation.

CONTACT

Référente pédagogique : Anne-Christine SENDERENS contact@pil-luminaire.org Tél : 0142784805
Référente handicap : Marie EGLOFF contact@pil-luminaire.org Tél : 0142784805
PIL luminaire 8 rue Saint Claude 75003 PARIS

ACCESSIBILITÉ

Si un bénéficiaire a des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez contacter au préalable la référente handicap afin que nous puissions dans la mesure du possible adapter l'action de formation et vous permettre de suivre celle-ci dans les meilleures conditions.

PROGRAMME

Journée 1 – 8 heures

- Partie théorique :

1. Connaître et mettre en œuvre la réglementation CE

- Présentation des organismes de contrôles (DGCCRF et les Douanes) et les sanctions
- Le principe du marquage CE : L'attestation de conformité - Le marquage - Le dossier technique

PIL-luminaire 8 rue Saint Claude 75003 Paris
www.pil-luminaire.org - contact@pil-luminaire.org – 0142784805
SIRET : 31170193200015 - Numéro de déclaration d'activité 11756675475
QUALIOPI N°CW202306-1609

3_Programme formation_F02_v1.2_04.06.2025

2. Identifier les règles de construction du luminaire, Directive Basse tension (DBT)

- Présentation de la norme NF EN 60598
 - Indice de protection IP
 - Les classes électriques
 - Les tests
 - Les exigences principales : Stabilité – Rotation - Résistance à la traction - Températures maximales Protection des câbles - Simple isolation, double isolation, isolation renforcée - IP

3. La lumière & notions photométriques

4. Appliquer les autres directives Européennes

- RoHS, Restriction of Hazardous Substances
- CEM, Comptabilité ElectroMagnétique
- RED, Radio Equipment Directive

- Partie pratique :

5. Fabriquer un luminaire simple conforme

- Identifier des composants disponibles sur le marché
- Utiliser les techniques de montage et d'assemblage

6. Réaliser le marquage CE

- Savoir rédiger le marquage CE selon différents types de luminaires

Journée 2 – 8 heures

- Partie théorique :

7. Appliquer les autres directives Européennes

- ErP / Eco design
- DEEE, Déchets d'Équipements Électrique et Électronique

8. L'emballage, le site internet et autres règlements à venir

- Rappel des exigences
- Les obligations

- Partie Pratique sur le luminaire du stagiaire :

9. Présenter son luminaire et les moyens mis en œuvre pour assurer la conformité

- Réaliser le marquage CE de son luminaire
- Rédiger la déclaration de conformité UE de son luminaire
- Élaborer le mode d'emploi de son luminaire

Le luminaire de chaque participant est examiné et contrôlé. Chaque participant réalise son marquage CE, son attestation de conformité UE et son mode d'emploi.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUE

L'intégralité des supports pédagogiques de la formation sont téléchargés sur les ordinateurs portables des stagiaires via la clé USB fournie par le formateur.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Questionnaires de positionnement, feuille d'émargement, QCM, mises en pratique, document d'évaluation de satisfaction à chaud puis à froid, certificat de réalisation.

DATES

A consulter sur notre site <https://www.pil-luminaire.org/>

HORAIRES DE FORMATION

Jour 1 :

9h30 – 13h15

14h00 – 18h15

Jour 2 :

8h30 – 12h15

13h00 – 17h15

LES PLUS

- Alternance d'apport théorique et atelier pratique
- Méthode active et participative.